

Consultez le site :
www.ville-bressolles.fr

SALLE POLYVALENTE

Le contrat de location qui définit les règles d'utilisation de la salle a été modifié et accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

BASSIN TAMPON

Chemin de la Plaine. L'étude et la consultation pour la vidange et la remise en état sont en cours.

CAMIONS MAL DIRIGÉS

Les GPS font passer les poids lourds dans Bressolles au lieu de les diriger vers la zone des 2 B. Une solution à ce problème est recherchée.

ECONOMIES ÉCOLOGIQUES

La mairie a signé une convention avec la préfecture afin de dématérialiser les actes budgétaires et réglementaires. Moins de papier et de frais d'envoi.

LES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SONT PUBLIQUES

Venez assister aux réunions à 19 h 30 : vendredi 14 novembre, mardi 9 décembre, vendredi 9 janvier, mardi 10 février.

11 NOVEMBRE À 11 H 45
Commémoration sur la place du village. Un acte civique de respect et du souvenir.

VŒUX DU MAIRE

Jeudi 15 janvier 2015 à 19 h.

La mairie est ouverte au public :
le mardi matin de 9 h à 12 h,
le vendredi après-midi de 14 h à 18 h,
le samedi matin de 8 h 30 à 11 h.

La commission urbanisme attire votre attention sur la réglementation en matière de clôtures en zones constructibles

■ Selon le Code de l'Urbanisme et la délibération du conseil municipal du 14 octobre 2014, toute édification de clôture est soumise à une autorisation d'urbanisme (*déclaration préalable à déposer en mairie*) et selon le cas, d'une demande d'alignement et d'une permission de voirie en bordure de voie.

■ Le règlement du Plan Local d'Urbanisme limite la hauteur des clôtures à 2 m (*2,50 m pour les clôtures végétales*). Elles peuvent être constituées :

- d'une haie vive,
- et/ou d'un mur bahut d'une hauteur de 0,60 à 1,20 m, surmonté d'une grille ou d'un grillage,
- ou d'un simple grillage sur potelets sans soutènement apparent doublé d'une haie vive en limite séparative en zone UA,
- et/ou d'un mur plein en maçonnerie recouvert d'un chaperon de tuiles (*uniquement en zone UA*).

Dans tous les cas, « les brise-vues de toute nature, tels que les canisses,

les voiles et les bâches plastiques, les plaques de tôles et les panneaux sont interdits »

L'ensemble des dispositions relatives aux clôtures est consultable en mairie et sur le site internet de la commune : rubrique vie municipale – Urbanisme - PLU – règlement (*article UA11 – UB11 et UC11*).

Les lotissements ayant leur règlement en cours de validité peuvent avoir des prescriptions plus contraignantes.

L'objectif de l'équipe municipale est de veiller à l'embellissement de notre village, de préserver l'harmonie de notre cadre de vie et de valoriser l'image de Bressolles.

Tous ensemble, en respectant ces règles, nous parviendrons au meilleur résultat.

Nous vous rappelons que les membres de la commission d'urbanisme se tiennent à votre disposition tous les samedis matin de 9 h à 11 h en mairie.

Samedi 8 novembre de 8 à 12 h BROCANTE MUNICIPALE à Bressolles au profit du CCAS

Calendrier des manifestations de l'année 2015

Les associations et la mairie se sont réunies afin de planifier les manifestations des l'année 2015. Consultable sur le site et prochainement sur le bulletin municipal.

Consultez sur le site internet la rubrique des objets trouvés. Si vous avez vu le camion qui a déposé les plaques en éternit, le renseignement nous serait fort utile. La déchèterie est à 6 km.



BROCANTE SAMEDI 8 NOVEMBRE

Grande brocante municipale de 8 h à 12 h

Des élus inscriront votre achat. Aucun règlement sur place. Premier venu, premier servi.

Trois emplacements :

- derrière la mairie
- Vers la salle des fêtes :
 - derrière les toilettes publiques
 - local EZZATO



**La collecte des ordures ménagères
du mardi 11 novembre
est reportée au jeudi 13**

Nuisances sonores - Sécurité

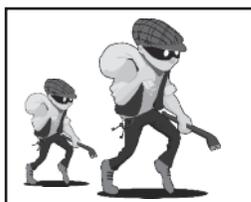
Les chiens qui aboient toute la journée ou pire en pleine nuit.

Leurs propriétaires sont tenus d'être attentifs aux nuisances sonores et de prendre leurs dispositions afin de respecter le voisinage. Ce n'est pas de gaité de cœur que votre voisin viendra vous avertir. La pire situation c'est le voisin qui n'a pas osé et qui explose un beau jour. Vous

avez un animal, vous partez toute la journée, demandez à votre voisin si tout se passe bien. Vous entendez votre chien aboyer en permanence, cela vous agace ? Alors pensez à ce que vous faites supporter à votre voisin.

Vitesse et respect du code de la route.

Faisons un effort pour rouler "normalement", les priorités sont toujours à droite, cela n'a pas changé. Surveillez votre compteur, on roule vite sans même s'en rendre compte.



4 vols et 3 tentatives en une nuit sur notre village

Fermez bien les portes à clefs des maisons et de vos voitures. N'hésitez pas à signaler tout mouvement suspect à la gendarmerie ou à vos élus. Il y a en ce moment et à l'approche des fêtes une recrudescence de cambriolages, la vigilance s'impose.

ATTENTION TRAVAUX

Le perron de la mairie

Des travaux d'étanchéité vont être réalisés sur le perron de la mairie. A cette occasion nous allons faire enlever la cabine téléphonique.

Terrain en face de la mairie

Il va être aplani et mis en herbe. Le petit mur à l'angle de la Grande Rue et du Chemin du Verfay sera démolé. Les barrières de protection seront enlevées.